

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la délibération : 08

Séance du 12 mai.2022

01247.2022.5.6

L'an deux mil vingt DEUX, le 12 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans

le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine VIALLET, Maire.

Date de la convocation : 06.05.2022

Date d'affichage : 13.05.2022

Présents M. VIALLET. D. JULLIARD. E. LEE. MC COUTURIER.
JF JOLY. M. VUILLERMOZ.P.ECAILLE.C.GROSGURIN
Absents Excusés : S. JUHEN a donné pouvoir à M. VIALLET
J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à E.LEE
G.LEGAY a donné pouvoir à D. JULLIARD

M.P.ECAILLE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET /2022.5 Approbation du plan d'aménagement ONF 2020/2039

Vu la réunion de la commission chargée notamment de la forêt avec l'agent de l'ONF compétent pour les propriétés forestières de Mijoux au cours de laquelle a été présenté le plan d'aménagement et ses options, en date du 9 mai 2022,

Vu la présentation faite par le même aux nouveaux conseillers municipaux,

Considérant que le plan d'aménagement forestier proposé par l'ONF est conforme aux souhaits des élus locaux et permet un bon compromis entre exploitation de la forêt à des fins productives, préservation de la ressource à long terme et prise en compte des impératifs environnementaux, notamment de la biodiversité,

Entendu l'exposé du maire, après discussion,

E. LEE approuve le Plan d'aménagement tel qu'il est proposé+ **J. GRANDCLEMENT qui a donné pouvoir à E. LEE**

P. ECAILLE s'abstient

E. LEE approuve l'ilot de vieillissement sans senescence+ **J. GRANDCLEMENT qui a donné pouvoir à E. LEE**

P. ECAILLE s'abstient

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents

- **Approuve** le plan d'aménagement de la forêt communale de MIJOUX (environ 535 hectares) pour la période 2020/2039, mais sans îlot de senescence et sans îlots de vieillissement

- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre :1 (E. LEE) Abstention : 2 (P. ECAILLE+ J. GRANDCLEMENT) Pour : 6+2
M. VIALLET. M. VUILLERMOZ. JF JOLY. MC COUTURIER. D. JULLIARD. C. GROGURIN
S. JUHEN a donné pouvoir à M. VIALLET- G. LEGAY a donné pouvoir à D. JULLIARD

Délibération 01247.2022.5.6

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie conforme

Le Maire, M. VIALLET

